Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213501729-20260115-D2026011504-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Commune de Meillac
02 99 73 02 25 – mairie.meillac@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 15 JANVIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 19
Date de la convocation : 8 janvier 2026. Date d'affichage : 8 janvier 2026
L'an deux mil vingt-six, le quinze janvier à dix-neuf heures trente, en session ordinaire, le Conseil municipal de MEILLAC légalement convoqué suivant l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges DUMAS, Maire. PRESENTS : M. DUMAS Georges, Mme LEGAULT-DENISOT Sarah (arrivée après l'approbation du procès-verbal de la séance précédente), M. RAMBERT Bruno, Mme SAMSON Maryline, M. AFCHAIN Yves, Mme REDOUTE Jacqueline, M. BRIVOT Emmanuel, Mme COUVERT Laëtitia, M. DRAGON Jean Yves, Mme GUELET Maude, M. GUILLARD Philippe, Mme LOURDIN Gwenaëlle, M. MENARD Sylvain, Mme RABOLION-LERAY Karine (arrivée avant le vote de la délibération n°2026-01-15-01). ABSENTS EXCUSES : M. GORON Eric donnant pouvoir à Mme REDOUTE Jacqueline, Mme JEULAND Marina donnant pouvoir à M. GUILLARD Philippe, M. PONCELET Michel donnant pouvoir à M. DRAGON Jean Yves. ABSENTS : Mme BESNARD Sandrine, M. LEMOULT Nicolas. Secrétaire de séance : M. MENARD Sylvain.

DELIBERATION n° 2026-01-15-04 : Construction du cabinet médical – avenant en moins-value lot n° 2

M. le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de construction du cabinet médical, le lot n° 2 « Gros œuvre - maçonnerie » a été attribué à l'entreprise LE GAL pour un montant initial de 114 804,00 € HT soit 137 764,80 € TTC.
L'avenant proposé concerne la suppression des isolants de soubassement extérieurs.
L'avenant aurait pour effet de diminuer le montant du marché de 4 336,18 € HT soit 5 203,42 € TTC.
Le nouveau montant du lot n° 2 serait donc de 110 467,82 € HT soit 132 561,38 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (M. BRIVOT, M. GUILLARD et pouvoir de Mme JEULAND) :
- APPROUVE l'avenant en moins-value présenté pour un montant de 4 336,18 € HT soit 5 203,42 € TTC ;
- VALIDE en conséquence le nouveau montant du lot n° 2 à 110 467,82 € HT soit 132 561,38 € TTC;
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document utile.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire, Georges DUMAS
SIGNE le 16/01/2026